

Votre attestation de tarif lié au revenu 2024 pour **NOM ENFANT** avec le code enfant **CODE** sera disponible en décembre 2023.

Madame, Monsieur,

Votre tarif lié au revenu pour la garde d'enfants est automatiquement indexé au 1er janvier de chaque année. L'indexation pour 2024 est de 4 %. **Aucune intervention n'est requise de votre part.**

Comment cela fonctionne-t-il ?

1. En décembre 2023, vous recevrez un courriel de Kind en Gezin vous indiquant que votre nouvelle attestation de tarif lié au revenu est disponible.
2. Rendez-vous alors sur mykindengezin.be, cliquez sur la tuile *Inkomenstarief* et identifiez-vous avec votre clé numérique (eID, token fédéral ou Itsme). Vous trouverez votre nouvelle attestation dans l'aperçu de vos attestations.
3. Vous devez remettre votre attestation de tarif lié au revenu à votre milieu d'accueil avant le **15 janvier 2024**, sauf si ce dernier vous informe que ce n'est pas nécessaire.

Important

Ne demandez vous-même une nouvelle attestation que si :

- La composition de votre ménage a changé
- Vous avez un enfant à charge supplémentaire depuis votre dernière attestation

Des questions ?

Vous trouverez plus d'informations ici :

- [Questions fréquentes](#) sur le tarif lié au revenu
- [Brochure](#) Tarif lié au revenu pour les parents
- Plus d'informations sur [la garde d'enfants et l'entrée à l'école](#)
- Une autre question ? Contactez dans ce cas votre milieu d'accueil.

Cordialement,
Kind en Gezin

Attention ! Cet e-mail a été généré automatiquement. Veuillez ne pas répondre à ce message. Vous souhaitez contacter Kind en Gezin ? [Vous trouverez toutes nos coordonnées sur kindengezin.be.](#)